Editorial

Yves Froger

Bonne Année 2011

Ce voeu pourrait relever de l'anachronisme sous la plume d'un responsable syndical tant l'année 2010 a été noire pour les psychiatres.

Avons-nous des raisons d'espérer un avenir meilleur en 2011 ?

Plus que les années précédentes la pression sécuritaire, la pression économique et financière, la volonté de reprise en main idéologique avec une accentuation du réductionnisme aux seules données neuroscientifiques ont oeuvré pour verrouiller notre pratique quotidienne et nos revendications syndicales en les maintenant en dehors du champ des discussions.

Est ce que cela peut changer en 2011 ?

La centrale qui nous représente, la FMF, et relaie tout notre programme n'a pas remporté les élections aux URPS mais elle est néanmoins représentative pour les spécialités cliniques et continuera de soutenir et de promouvoir la reconnaissance et la revalorisation du travail des psychiatres libéraux dans la négociation conventionnelle qui va s'ouvrir. Le SNPP sera présent à ses côtés pour soutenir et enrichir cette argumentation.

La majorité gouvernementale a proposé en 2010 un projet de réforme de la Loi de 90 qui doit être discuté en assemblée le premier trimestre 2011, et dont nous vous avons déjà largement informé dans le précédent BIPP. Ce projet soulève de multiples objections fondamentales au regard du respect de la liberté des patients et du respect de la liberté des psychiatres. Le Conseil Constitutionnel a pris fin novembre une décision qui va contraindre le Gouvernement à revoir sa copie, puisqu'en matière de privation de liberté il est rappelé que le recours au juge est incontournable. Sage décision qui aurait dû survenir depuis longtemps et qui nous impose à nouveau la vigilance quant à la lecture que feront les politiques et les administratifs de cette nouvelle obligation et la réécriture du projet de réforme qui en découlera.

Le SNPP est associé dans ce combat aux autres syndicats de psychiatres au sein du CASP pour que tous les aspects tant du côté des hospitaliers que des libéraux soient pris en compte et nous devons prochainement rencontrer le député rapporteur du projet de loi, M. Guy Lefrand.

J'évoquerai un troisième combat que nous menons depuis deux ans maintenant au sein de la FFP dont l'AFPEP est un membre éminent. L'enjeu est la représentation de la psychiatrie au sein de la FSM chargée de constituer le CSI qui est l'un des organes pilotes du dispositif du futur DPC. La FFP s'est heurtée à l'opposition du CNQSP, représentant essentiellement les universitaires, ou plus précisément certains d'entre eux.

Notre engagement dans ce combat est de faire en sorte que le point de vue des psychiatres privés tant sur le plan scientifique que syndical soit pris en compte dans les orientations futures du DPC, autant dire que l'enjeu n'est pas mince si on ne veut pas se retrouver avec des obligations aux antipodes de notre exercice quotidien et de nos références les plus habituelles. Le SNPP va adhérer au pôle syndical nouvellement créé au sein de la FFP à côté de la représentation scientifique plus ancienne de l'AFPEP.

L'engagement syndical est un travail au long cours à renouveler et réélaborer chaque année, dans la continuité des bases posées les années précédentes et pour lequel nous devons toujours nourrir des espoirs de réussite que nous souhaitons partager avec vous.

Bonne Année 2011 à tous.